

CONTRAT CADRE Centre des formations CHUV - Estèphe SA

1. Domaine de validité

Les parties prenantes sont le Centre des formations du CHUV, d'un côté, et Estèphe SA, à Lausanne, d'un autre côté.

Le présent contrat régit les conditions de vente et d'utilisation des formations collectives semestrielles organisées par Estèphe SA pour le CHUV à moins que les parties n'aient convenu par écrit de dispositions autres.

2. Demande d'inscription et confirmation d'inscription

2.1 Établissement du contrat

Une demande d'inscription à une formation par le participant peut s'effectuer soit de vive voix, soit par écrit. Estèphe informe par oral et par écrit, les futurs participants des conditions d'inscription et des modalités de formation. Notamment, une inscription n'est prise en charge par le centre de formation que lorsque les participants ont transmis leur bulletin d'inscription signé par leurs responsables au centre de formation. Ces conditions générales d'inscription seront également envoyées à chaque service concerné.

Estèphe SA s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'inscription reçues en direct ou par le centre de formation. Une formation semestrielle collective est confirmée lorsqu'au moins quatre participants ont effectué une demande d'inscription transmise à Estèphe SA et que leur niveau et leurs disponibilités sont raisonnablement homogènes. Dès lors, une confirmation d'inscription est envoyée aux participants et au centre de formation, et aux chefs de service sur demande.

Les demandes d'inscription confirmation font l'objet d'une obligation légale 7 jours après envoi de la confirmation d'inscription à la formation par écrit par Estèphe SA.

Un test de langue initial ne donne pas automatiquement lieu à une demande d'inscription et donc l'envoi d'une confirmation écrite.

2.2 Contenu du cours, nombre et durée des leçons

Le présent contrat cadre stipule les conditions de déroulement des formations collectives semestrielles Chuv Language Academy telles que :

Deux semestres sont prévus, de mars à juillet pour le semestre de printemps/été et de septembre à février pour le semestre automne/hiver. Les jours fériés et fêtes de fin d'année font l'objet d'une pause dans l'enseignement. Les vacances de Pâques et d'Automne du canton de Vaud ne font pas l'objet d'une pause dans l'enseignement.

Un semestre se déroule comme suit :

Rythme : 2 x 1h30 de cours par semaine

Durée : 1 semestre, 20 semaines - Nombre de cours : 40

30 cours généraux (45h) et 10 cours « ateliers » (15h) : 40 x 1.5h = 60 heures

Travail personnel recommandé : 20 x 1h par module

Le coût d'un semestre est de CHF 1'900.- par participant, inclus le forfait de CHF 100.- de matériel pédagogique, ainsi que les tests initial et final.

La formation sur un semestre est prévue pour un nombre de minimum de 4 participants et au maximum 6 participants.

2.3 Prestations d'Estèphe SA

Estèphe SA met tout en œuvre pour fournir au Centre des formations des formations semestrielles collectives respectant les critères de qualité eduQua. Les formations sont ciblées sur les besoins des participants et des services. Des évaluations initiales, formatives et finales, ainsi que des questionnaires de satisfaction standardisés permettent un suivi de la qualité des formations.

Le Centre des formations, et les chefs de service ont accès aux états des présences et contenus des formations sur le système estephe.info.

Estèphe SA communique régulièrement au Centre des formations les résultats et contenus des évaluations et questionnaires de satisfaction.

3 Conditions de facturation et de paiement

3.1 Facturation

La facture est établie à l'attention du Centre des formations pour le nombre de participants confirmés. Tout participant supplémentaire fait l'objet d'une facturation à part.

Le montant total du cours doit être réglé par le centre de formation dans les 30 jours qui suivent la réception de confirmation, au plus tard à la fin du mois du premier cours.

3.2 Matériel pédagogique et frais d'évaluation

Sauf disposition contraire, le coût du matériel pédagogique est compris dans le montant du cours dans le cadre d'un forfait de CHF 100.-; tout dépassement de ce forfait sera facturé en sus après accord du client. Les manuels achetés auprès de librairies par Estèphe SA pour les participants à un cours font l'objet de frais supplémentaires d'un montant de CHF 9.- par exemplaire.

Les frais d'évaluation initiale des participants ne donnant pas lieu à une inscription à une formation sont offerts.

3.3 Frais d'examen

Les frais de passage d'un examen final externe et les autres coûts éventuels engendrés par le passage d'un examen ne sont pas compris dans le montant du cours. Ils seront facturés comptant en sus au client.

3.4 Lieu du cours / matériel

Les coûts et les formalités liés à l'usage des locaux pour le cours sont à la charge du centre de formation.

Estèphe équipe à ses frais ses formateurs avec les dernières technologies pour permettre l'exploitation des méthodes pédagogiques.

Le Centre des formations met à disposition pour Estèphe un accès wifi et un code de photocopie pour les formateurs. Ces deux derniers points font l'objet d'une évaluation à chaque nouveau semestre.

3.5 Droit de réserve

Lorsque le nombre d'inscriptions reçus par Estèphe SA pour un cours collectif ou pour un séminaire est inférieur au minimum prévu (à savoir, et en l'absence d'indication contraire, 4 participants), Estèphe SA se réserve le droit de diminuer de façon proportionnelle le nombre d'heures du cours. Cette disposition est communiquée en même temps que la confirmation de cours.

4. Lieu /matériel spécifique/ dates et horaires des cours

4.1 Formations collectives semestrielles

Pour les cours collectifs semestriels, la détermination du lieu du cours et, le cas échéant, du matériel nécessaire tel qu'ordinateurs, etc., ainsi que la planification des heures, se fait individuellement avec le centre de formation. Le lieu du cours et le matériel requis, ainsi que les dates et horaires du cours indiqués sur la confirmation de réservation, ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord des deux parties, le centre de formation et Estèphe SA.

5. Personnel enseignant

Estèphe SA désigne les enseignants chargés d'effectuer le cours ou les leçons. Estèphe s'engage à proposer des formateurs répondant aux exigences de la norme eduQua. Le client ne peut exiger l'attribution d'un enseignant particulier, sauf accord contraire passé par écrit entre Estèphe SA et le client. Le client peut demander à Estèphe SA d'évaluer ponctuellement un formateur qui ne lui donnerait pas entière satisfaction. Le cas échéant, Estèphe SA peut seule décider de changer le formateur pour le mandat en cours.

Le centre de formation est en droit d'assister aux formations à titre d'évaluation. Le centre de formation peut à tout moment demander à Estèphe d'organiser une évaluation ponctuelle pour une formation. Estèphe s'engage à communiquer les méthodes et résultats de l'évaluation de la formation au centre de formation dans les dix jours ouvrables.

6. Annulation

6.1 Formations collectives semestrielles

Les formations collectives semestrielles prévues ayant fait l'objet d'une demande d'inscription peuvent être annulées sans frais jusqu'à 7 jours après la réception de la confirmation d'inscription à la formation.

Toute annulation passée ce délai donne lieu à la facturation pour la participation du ou des participants et donne droit à un crédit. Voir section 6.3

6.2 Annulation après le début de la formation

Une formation collective semestrielle ne peut être annulée ou interrompue. Toute formation débuté 7 jours après l'envoi de la confirmation d'inscription doit être payé dans sa totalité. Les séances manquées ne donnent lieu à aucun remboursement ni rattrapage. En cas de force majeure, un apprenant peut soit céder ses leçons restantes à une tierce personne, soit demander une extension du délai de validité de son abonnement.

6.3 Crédit de formation suite à une annulation d'inscription

Toute annulation d'inscription tardive, donne droit à un crédit valable un an, pour une inscription similaire ou pour le montant effectivement facturé. Ce crédit est transférable. Ce crédit est remis au Centre des formations.

7. Droit sur le matériel du cours

Les supports de cours, le matériel pédagogique et tous les autres documents établis par Estèphe SA, sont la propriété intellectuelle de Estèphe SA. Toute utilisation en dehors des cours de Estèphe SA est interdite sans la permission écrite de Estèphe SA. Cela vaut en particulier pour l'utilisation dans le cadre d'autres cours de langues, pour la reproduction par photocopie, pour la traduction et le traitement numérique, quel qu'il soit.

8. Juridiction compétente et droit applicable

Lausanne est l'unique juridiction compétente pour tout litige qui pourrait survenir sur la base des contrats passés entre Estèphe SA et le CHUV, engagé par le Centre des formations, ou en lien avec eux. Le droit applicable est le droit suisse.

Pour acceptation : Mme M. Roessli

Lieu et date :

17.02.2016.....

Pour le Centre des formations du CHUV

Pour Estèphe SA

.....

.....